

CONVENTION COLLECTIVE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE ?

Concernant les négociations d'un accord fixant la liste des titres de fonctions relatifs à l'Annexe VIII de l'assurance-chômage et les conditions de recours au Contrat à durée déterminée d'usage devant être conclu en principe avant le 31 mars 2016, aux termes de l'article 34 de la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi,

- en réponse au pré-projet d'avenant à la Convention collective de la Production audiovisuelle que nous ont adressé le SPECT et l'USPA -

ci-après copie du courrier que nous avons adressé à M. le Président de la Commission mixte nommé à cet effet par la Direction Générale du Travail et, conjointement, aux Syndicats des producteurs SPECT, USPA et SPI et aux Syndicats de salariés siégeant dans ladite commission.

Lors de la réunion de la Commission mixte qui s'est tenue le 23 mars 2016, le SPECT et l'USPA ont persisté et maintiennent leurs positions.

L'attitude et les propositions exprimées par le SPECT et l'USPA préfigurent les difficultés auxquelles nous serons confrontés, dans le cadre des négociations d'un Avenant à la convention collective de la production audiovisuelle qui doivent s'engager prochainement, suite à la décision du Conseil d'État qui a abrogé l'existence d'une double grille de salaires minima sur le fondement du principe d'ordre public « à travail égal, salaire égal ».

Paris, le 31 mars 2016

Paris, le 22 mars 2016

M. le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission Mixte
de la Production audiovisuelle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En référence au courrier que nous vous avons adressé en date du 3 octobre 2015 et au regard des pré-projets d'Avenant à la convention collective de la Production

audiovisuelle que nous a adressé le Délégué aux affaires sociales de la Confédération des Producteurs audiovisuels SPECT SPFA USPA,

Nous demandons que le champ d'application de la Convention collective de la Production audiovisuelle soit modifié, et que son préambule dispose :

« La présente convention collective régit les relations entre employeurs et salariés dans la production audiovisuelle.

La production audiovisuelle est une activité rattachée au domaine du spectacle vivant et enregistré.

Cette activité consiste en la création, le développement, le financement et la mise en œuvre :

- de la Production d'émissions réalisées à des fins récréatives, éducatives ou d'information, ayant pour destination principale leur diffusion sur les antennes des services de communication audiovisuelle de télévision, tels que définis par la loi 86-1067 du 30 septembre 1986, modifiée.
- de la production de films de fiction, de séries et de documentaires destinés à la diffusion par les antennes des services de communication audiovisuelle de télévision.

Cette économie de production de films de télévision relève des dispositions réglementaires et des mécanismes d'aides édictés par le Code du cinéma.

Elle bénéficie également des dispositions relatives au bénéfice du crédit d'impôt spécifique à la production de films de télévision.

La production d'émission de télévision qui consiste en la captation d'émissions diffusées en direct ou en différé est une activité qui s'effectue sur de courtes périodes, relatives à une émission spécifique ou relative à des séries d'émissions récurrentes, successives, qui font l'objet d'une diffusion journalière, hebdomadaire ou mensuelle.

Soulignons qu'économiquement cette activité ne bénéficie d'aucun soutien financier public ou parapublic.

La nature des emplois et fonctions des techniciens assurant la production de films de télévision ou ceux assurant la captation d'émissions pour la télévision, est spécifique à l'une et à l'autre et nécessite une formation et des connaissances techniques qui sont propres à l'une et à l'autre et constituent deux marchés de l'emploi distincts et de pratiques et de politiques d'emploi qui ne se confondent pas, et où les conditions de recours au Contrat à durée déterminée d'usage ne se posent pas dans les mêmes termes.

En effet, pour ce qui concerne l'emploi des techniciens de la production de films de télévision, ceux-ci sont engagés dans le cadre de la durée de réalisation d'un film déterminé, cela même si certains techniciens peuvent être engagés ponctuellement sous contrat à durée déterminée d'usage pour une durée ponctuelle en renfort de l'équipe technique.

Le recours au Contrat à durée déterminée d'usage est d'usage constant. En effet, produire un film de télévision est une activité attachée à un projet spécifique, auquel concourent, chacun dans leur domaine les techniciens et les artistes avec leur sensibilité artistique à la réalisation de chacun des films afin de reconstituer l'univers propre à l'originalité de l'œuvre.

Pour ce qui concerne la production d'émissions de télévision, si elle présuppose également des connaissances techniques appropriées à la captation de chacune des émissions, elle démarque d'un processus général où le réalisateur définit les prises de vues et le rythme de la prise de vues par l'enchaînement d'une caméra à l'autre.

En conséquence, en application des dispositions de l'article 34 de la loi 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, nous considérons qu'il convient d'instituer deux listes de titres de fonction :

- l'une propre à la réalisation d'émissions de télévision, dont les titres de fonctions sont suivis du qualificatif « AV (audiovisuel) » soit 121 titres de fonction,
- l'autre spécifique à la production de films de fiction et de documentaires de télévision, dont les titres de fonctions sont suivis du qualificatif « film », soit 87 titres de fonctions

ainsi qu'elles figurent en annexe.

Concernant les conditions de recours à l'emploi des techniciens sous contrat à durée déterminée d'usage :

Conformément à l'esprit de la loi, afin de pouvoir assurer une certaine pérennité et continuité d'emploi des techniciens dans le cas d'un objet récurrent et répétitif, il convient d'instituer une priorité de réembauche au terme des différents contrats de travail à durée déterminée d'usage dans la même fonction et aux conditions de rémunération qui ne sauraient être inférieures à celles préexistantes pour la réalisation d'un autre épisode ou émission répétitive séparée par une période de non emploi.

L'indemnité, en cas de non respect de cette priorité de réembauche par le producteur, se doit d'être égale au montant de l'indemnité de précarité fixée par le Code du travail pour les contrats à durée déterminée de droit commun et sera calculée en référence à la totalité des salaires cumulés sur une durée antérieure limitée à douze mois..

Elle sera due dans tous les cas, sauf indisponibilité du technicien, où le producteur se refuse à réengager sous contrat à durée déterminée d'usage, ledit technicien préalablement engagé par contrat à durée déterminé d'usage dans le cadre d'un objet récurrent et répétitif.

Nous vous remercions de votre attention.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs...

La Présidence

Annexe : liste des titres de fonctions :

	LISTE DES TITRES DE FONCTIONS PROPRES ET SPÉCIFIQUES À LA PRODUCTION DE FILMS DE FICTION ET DE DOCUMENTAIRES DE TÉLÉVISION		LISTE DES TITRES DE FONCTIONS PROPRES ET SPÉCIFIQUES À LA RÉALISATION D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION
1	1 ^{er} assistant du son perchiste - film -	1	1 ^{er} assistant décorateur - AV -
2	1 ^{er} assistant décorateur - film -	2	1 ^{er} assistant opérateur de prises de vues - AV
3	1 ^{er} assistant monteur - film -	3	1 ^{er} assistant réalisateur - AV -
4	1 ^{er} assistant opérateur de Prises de Vues - film	4	1 ^{er} assistant du son - AV -
5	1 ^{er} assistant réalisateur - film -	5	2 ^{ème} assistant décorateur - AV -
6	2 ^{ème} assistant décorateur - film -	6	2 ^{ème} assistant opérateur de prises de vues - AV -
7	2 ^{ème} assistant opérateur de Prises de Vues - film	7	2 ^{ème} assistant réalisateur - AV -
8	2 ^{ème} assistant réalisateur - film -	8	Accessoiriste - AV -
9	2 ^{ème} assistant du son - film -	9	Adjoint à l'assistant de production - AV -
10	2 ^{ème} assistant monteur - film -	10	Adjoint à l'assistant du son - AV -
11	Accessoiriste - film -	11	Adjoint à l'assistant réalisateur plateau - AV
12	Administrateur de production - film -	12	Administrateur de production - AV -
13	Animatronicien - film -	13	Aide de plateau - AV -
14	Assistant adjoint à la réalisation - film -	14	Animateur d'émission - AV -
15	Assistant adjoint à la régie - film -	15	Assistant d'émission - AV -
16	Assistant de postproduction - film -	16	Assistant de postproduction - AV -
17	Assistant de production - film -	17	Assistant de production - AV -
18	Assistant décorateur adjoint - film -	18	Assistant lumière - AV -
19	Assistant retour image - film -	19	Assistant monteur - AV -
20	Assistant scripte - film -	20	Assistant monteur adjoint - AV -
21	Bruiteur - film -	21	Assistant réalisateur plateau - AV -
22	Cadreur - film - / Opérateur prise de vues - film -	22	Assistant régisseur adjoint - AV -
23	Chef constructeur - film -	23	Assistant scripte - AV -
24	Chef costumier - film -	24	Assistant son - AV -
25	Chef décorateur - film -	25	Blocker / rigger - AV -

LISTE DES TITRES DE FONCTIONS PROPRES ET SPÉCIFIQUES À LA PRODUCTION DE FILMS DE FICTION ET DE DOCUMENTAIRES DE TÉLÉVISION		LISTE DES TITRES DE FONCTIONS PROPRES ET SPÉCIFIQUES À LA RÉALISATION D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION	
26	Chef électricien décor - film -	26	Cadreur - AV -
27	Chef électricien prise de vues - film -	27	Chargé d'enquête/recherche - AV -
28	Chef machiniste décor - film -	28	Chargé de postproduction - AV -
29	Chef machiniste prise de vues - film -	29	Chargé de production - AV -
30	Chef maquilleur - film -	30	Chargé de sélection - AV -
31	Chef menuisier de décor - film -	31	Chauffeur - AV -
32	Chef monteur - film -	32	Chauffeur de salle - AV -
33	Chef opérateur du son - film - Ingénieur du son - film -	33	Chef constructeur - AV -
34	Chef peintre de décor - film -	34	Chef costumier - AV -
35	Chef serrurier de décor - film -	35	Chef de plateau/Régisseur de plateau - AV -
36	Chef staffeur de décor - film -	36	Chef décorateur - AV -
37	Chef tapissier - film -	37	Chef éclairagiste - AV -
38	Coiffeur - film -	38	Chef machiniste - AV -
39	Coiffeur perruquier - film -	39	Chef maquilleur - AV -
40	Comptable de production - film -	40	Chef menuisier de décor - AV -
41	Conducteur de groupe - film -	41	Chef monteur - AV -
42	Conseiller technique à la réalisation - film -	42	Chef opérateur prise de vues - AV -
43	Coordinateur d'écriture - film -	43	Chef opérateur du son - AV - / Ingénieur du son - AV -
44	Costumier - film -	44	Chef peintre de décor - AV -
45	Créateur de costume - film -	45	Chef serrurier de décor - AV -
46	Décorateur peintre d'art - film -	46	Coiffeur - AV -
47	Directeur de la distribution - film -	47	Coiffeur perruquier - AV -
48	Directeur de la photographie - film -	48	Collaborateur artistique - AV -
49	Directeur de production - film -	49	Collaborateur de sélection - AV -
50	Directeur des dialogues - film -	50	Comptable de production - AV -
51	Dresseur - film -	51	Conducteur de groupe - AV -
52	Electricien décor - film -	52	Conformateur - AV -

LISTE DES TITRES DE FONCTIONS PROPRES ET SPÉCIFIQUES À LA PRODUCTION DE FILMS DE FICTION ET DE DOCUMENTAIRES DE TÉLÉVISION		LISTE DES TITRES DE FONCTIONS PROPRES ET SPÉCIFIQUES À LA RÉALISATION D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION	
53	Electricien prise de vues - film -	53	Conseiller artistique d'émission - AV -
54	Ensemblier-décorateur - film -	54	Constructeur - AV -
55	Etalonneur - film -	55	Coordinateur d'émission - AV -
56	Habilleur - film -	56	Costumier - AV -
57	Machiniste décor - film -	57	Créateur de costume - AV -
58	Machiniste prise de vues - film -	58	Décorateur - AV -
59	Maçon de décor - film -	59	Décorateur peintre d'art - AV -
60	Maquilleur - film -	60	Dessinateur en décor - AV -
61	Maquilleur coiffeur effets spéciaux - film -	61	Directeur artistique - AV -
62	Menuisier-traceur de décor - film -	62	Directeur de jeux - AV -
63	Mixeur - film -	63	Directeur de la distribution - AV -
64	Opérateur prise de vues spécialisé steadicameur - film -	64	Directeur de la photographie - AV -
65	Peintre de décor - film -	65	Directeur de la postproduction - AV -
66	Peintre en lettres de décor - film -	66	Directeur de production - AV -
67	Peintre faux bois et patine de décor - film -	67	Directeur de programmation - AV -
68	Photographe de plateau - film -	68	Directeur de sélection - AV -
69	Producteur exécutif - film -	69	Documentaliste - AV -
70	Prothésiste - film -	70	Doublure lumière - AV -
71	Réalisateur - film -	71	Eclairagiste - AV -
72	Régisseur / responsable des repérages - film -	72	Enquêteur - AV -
73	Régisseur adjoint - film -	73	Ensemblier-décorateur - AV -
74	Régisseur d'extérieurs - film -	74	Etalonneur - AV -
75	Régisseur général - film -	75	Habilleur - AV -
76	Régulateur de stationnement - film -	76	Illustrateur sonore - AV -
77	Répétiteur - film -	77	Ingénieur de la vision - AV -
78	Responsable des enfants - film -	78	Ingénieur de la vision adjoint - AV -
79	Rippeur - film -	79	Intervenant - AV -

**LISTE DES TITRES DE FONCTIONS
PROPRES ET SPÉCIFIQUES À LA
PRODUCTION DE FILMS DE FICTION ET DE
DOCUMENTAIRES DE TÉLÉVISION**

80	Scripte - film -
81	Secrétaire de production - film -
82	Serrurier de décor - film -
83	Staffeur de décor - film -
84	Storyboarder - film -
85	Superviseur effets spéciaux numériques - film
86	Tapissier - film -
87	Touilleur de décor - film -

**LISTE DES TITRES DE FONCTIONS
PROPRES ET SPÉCIFIQUES À LA
RÉALISATION D'ÉMISSIONS DE
TÉLÉVISION**

80	Machiniste - AV -
81	Machiniste décor - AV -
82	Maquilleur - AV -
83	Menuisier-traceur de décor - AV -
84	Mixeur en direct - AV -
85	Monteur - AV -
86	Opérateur de voies - AV -
87	Opérateur effets temps réel - AV -
88	Opérateur magnétoscope - AV -
89	Opérateur magnéto ralenti - AV -
90	Opérateur playback - AV -
91	Opérateur Prise de Son - AV -
92	Opérateur Prise de Vues - AV -
93	Opérateur régie vidéo - AV -
94	Opérateur spécialisé Steadicam - AV -
95	Opérateur synthétiseur - AV -
96	Peintre de décor - AV -
97	Perchiste - AV -
98	Pointeur - AV -
99	Préparateur de question - AV -s
100	Producteur artistique - AV -
101	Programmate artistique d'émission - AV -
102	Pupitreur lumière - AV -
103	Réalisateur - AV -
104	Recherchiste - AV -
105	Régisseur adjoint - AV -
106	Régisseur d'extérieurs - AV -

**LISTE DES TITRES DE FONCTIONS
PROPRES ET SPÉCIFIQUES À LA
RÉALISATION D'ÉMISSIONS DE
TÉLÉVISION**

107	Régisseur général - AV -
108	Régulateur de stationnement - AV -
109	Responsable d'enquête - AV -
110	Responsable de questions - AV -
111	Responsable de recherche - AV -
112	Scripte - AV -
113	Secrétaire de production - AV -
114	Serrurier de décor - AV -
115	Styliste - AV -
116	Tapissier décorateur - AV -
117	Technicien instrument/backliner - AV -
118	Technicien truquiste - AV -
119	Technicien vidéo - AV -
120	Toupilleur de décor - AV -
121	Vidéographe - AV -